

**Décision de nomination d'un suivant de liste
A la Commission de la recherche
Collège des usagers**

Le Président de l'université,

Vu le code de l'éducation, notamment l'article D.719-21 ;

Vu les statuts de l'université de Tours ;

Vu la décision DAJP/2022-576 du président de l'Université de Tours, en date du 25 novembre 2022, portant proclamation des résultats de l'élection des représentants des usagers à la commission de la recherche ;

Vu la liste de candidats intitulée Liste paritaire SSTED ;

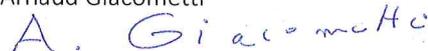
Vu la non-réinscription de M. Romuald GROUILLE en cycle de doctorat.

DÉCIDE

Article 1er : Mme Camille LEBOSSÉ est proclamée élue titulaire à la commission de la recherche, collège des usagers, secteur 1, en remplacement de M. Romuald GROUILLE et ce, pour la durée du mandat à courir.

Article 2 : Le directeur général des services de l'Université est chargé de l'affichage et de l'exécution de la présente décision, qui sera notifiée à l'intéressé.

Arnaud Giacometti



Président de l'Université

P.J. : composition actualisée de la CR – secteur 1

Décision classée au registre des actes administratifs de l'université de Tours, consultable au secrétariat de la direction des affaires juridiques et du patrimoine

Décision publiée sur le site internet de l'université le : **14 DEC. 2023**
Transmise au Recteur le :

COMPOSITION ACUTALISÉE DE LA COMMISSION DE LA RECHERCHE

Secteur 1

TITULAIRES	SUPPLÉANTS	LISTE
Camille LEBOSSÉ	/	Liste paritaire SSTED